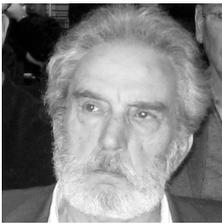


Nouveau projet de territoire

28 mars 2011



Contribution de Jean NEUILLY

jeanneuilly@yahoo.fr

Le projet du territoire...

Les instances décisionnelles de la Communauté Urbaine ont souhaité que, comme d'autres structures et institutions, le Conseil de développement aborde les questions et préoccupations relatives au futur de son territoire à l'horizon 2030. Une telle saisine marque-t-elle une réelle ambition pour Nantes Métropole et une véritable recherche prospective sur le long terme, bien au-delà des seuls soucis, habituels ou non, qui surgissent jour après jour ?

Peu importent les réponses éventuelles à de telles interrogations, seules compteront les idées argumentées et les propositions issues des débats, de même que les conditions et modes opératoires qui auront abouti ainsi.

Dans cette perspective, comment ne pas s'interroger sur ce que va devenir ce territoire, c'est-à-dire la « ville », et reprendre certaines lectures passionnantes, surprenantes et totalement dérangeantes ou imprévues ? Les grands auteurs sont nombreux qui ont réfléchi et travaillé sur ces thèmes et leurs corollaires et dépendances.

"On peut définir les villes comme des regroupements de populations ne produisant pas elles-mêmes leurs moyens de subsistance alimentaire..."

"La dynamique de l'urbanisation est liée au potentiel d'interactions qu'offrent les villes, à leur urbanité, c'est-à-dire à la puissance multiforme qu'engendre le regroupement de grandes quantités de populations dans un même lieu..."

Ces citations sont extraites du dernier livre de François Ascher, publié en 2009, année où cet auteur a été lauréat du Grand Prix d'Urbanisme, juste avant sa disparition.

Pour la métropole nantaise, cette dynamique de l'urbanisation existe-t-elle et saura-t-elle subsister dans les vingt ans à venir ? Un rapide regard dans le rétroviseur sur le passé récent peut rassurer qui permet de constater une véritable évolution dans le sens évoqué par l'auteur précité. Alors, quels en ont été les constituants et ces derniers pourront-ils perdurer ?

Faute de quoi, ce territoire, ce mythe qu'est la ville, se transformera-t-il en ensemble de vagues banlieues, de non-lieux dans un monde post-urbain, sans signes capables de retenir l'attention, l'admiration ou le rejet ?

Mais, avant tout, il paraît nécessaire et utile de savoir de quoi il s'agit, autrement dit, il convient d'essayer de répondre à la question "qu'est-ce qu'un territoire ? "

Quatre thèmes ou définitions sont indissociables et concomitantes dans les réflexions connues et publiées qui concourent à cette réponse :

- Un espace **institutionnel**, dominé par un pouvoir et borné par des limites matérialisées, des frontières
- Un espace **fonctionnel** maillé et hiérarchisé, organisé par des réseaux et renforcé par la métropolisation
- Un espace **culturel**, idéologique, support de la singularité d'une identité collective
- Un espace **social**, peuplé, occupé, exploité et productif de ressources, pour satisfaire des besoins exprimés.

Il paraît utile ou prudent d'apporter, à cette énumération qui se veut exhaustive, quelques ajouts pour mieux traduire la difficulté de l'exercice.

Entre autres exemples, bien des réalisations urbanistiques ou architecturales ont surpris et choqué ou ont été l'objet de contestations fortes à l'époque de leurs mises en œuvre :

- Les grands travaux de restructuration, d'embellissement et d'assainissement des quartiers du centre de Paris par Haussmann sous le second empire
- la tour Eiffel à Paris, construite pour l'exposition universelle de 1889
- la ville nouvelle de Sarcelles, sortie de terre au nord de Paris dans les années 1950/60
- un nouveau pont sur la Loire à Orléans, à la même époque
- et bien entendu, la Cité Radieuse à Marseille appelée par dérision la maison du fada, de même la Maison Radieuse à Rezé, au début des années 1950
- les quartiers neufs Chancellerie-Gibjoncs au nord de Bourges, années 1960
- la pyramide du Louvre à Paris dans les années 1980/90
- la renaissance du tramway à Nantes en 1983/84...

Même à Rome, au début du 16^e siècle, la construction de la nouvelle basilique Saint-Pierre sous la direction de Bramante puis de Michel-Ange fut très fortement controversée, en particulier parce qu'elle impliquait la disparition de l'ancienne basilique consacrée, elle aussi, à Saint-Pierre et qu'ainsi elle modifiait radicalement le paysage familier aux plus hauts personnages de la curie romaine, habitués à la plus grande déférence dans le plus strict respect de l'ordre établi.

Bien d'autres constructions urbanistiques ou architecturales pourraient être citées qui ont été mal appréciées, critiquées et prises pour des atteintes au "bon goût" en honneur chez les contemporains et les "élites" de leurs époques.

En leur temps, considérées comme des erreurs voire des fautes, la plupart de ces réalisations ont fini par être admises puis reconnues comme emblématiques de la ville où elles se situent. Les populations locales les revendiquent haut et fort et, comme pour celles-ci, elles sont devenues parties prenantes de l'image et de la représentation des territoires ainsi magnifiés aux yeux de tous, habitants comme visiteurs et touristes.

Ces manifestations, les réalisations qui viennent d'être citées, se sont, presque toutes, voulues porteuses de la modernité de leur époque et un de leurs mérites a été de faire oublier les erreurs et fautes commises dans les temps qui ont précédé. Elle ne sont, en réalité, qu'un modeste fragment, presque anecdotique, du paysage et elles ne contribuent que faiblement aux évolutions réelles et récentes du territoire.

Quelles sont donc ces évolutions récentes et celles à venir ?

Aujourd'hui, les cités antiques ou médiévales, de Nantes ou de Ratiatum, ne sont au mieux qu'un vague souvenir de lecture de l'histoire locale, de même le premier port négrier des XVIIe et XVIIIe siècle, au quai de la Fosse. Le même oubli relatif concerne la ville industrielle et industrielle de la fin du XIXe et du début du XXe siècle. Les gigantesques sites de la construction navale ont disparu comme les grandes entreprises métallurgiques de l'après guerre décrites par Louis Oury dans les années 1950/1960.

La population a doublé en quelques décennies. Les activités se sont diversifiées dans l'économie, l'administration, la banque, les assurances, la culture, le divertissement, les sports... Les constructions se sont multipliées agrandissant très nettement les espaces occupés par des résidences de logements, des immeubles de bureaux, des locaux industriels, de stockage ou de logistique, des lotissements de maisons individuelles, des centres commerciaux, des parkings, des rocade et des voiries, quelques espaces verts et parcs ouverts au public...

Les pratiques quotidiennes et hebdomadaires des habitants sont marquées par la mobilité, bien au-delà de la simple pendularité des années 1960/1970 ; les distances et les temps de parcours se sont allongés.

Au territoire des lieux, résidence et travail, se sont ajoutés les flux de toute nature, transports, déplacements, loisirs, consommations... Ces flux irréguliers augmentent notablement, années après années, plus que la simple progression démographique et, pour ce faire, ils ont besoin de multiples et différents réseaux : voiries, assainissement, eau potable, électricité, gaz, téléphone par fil et portable, radio, internet, câble, télévision... Tout laisse à penser que cet accroissement des flux est une réalité qui va se poursuivre à l'horizon 2020/2030. Pourra-t-on faire face à cette expansion généralisée et assumer un tel futur ?

Les décisions qui seront prises par les autorités habilitées contribueront-elles, directement ou indirectement, au maintien voire à l'amélioration des services attendus par les administrés, quel que soit le statut de ces derniers ? Tel devra en être l'objectif.

Dans cette perspective, plusieurs considérations sont à prendre en compte :

Dans le domaine de l'urbanisme, il paraît impératif de mettre fin à l'extension continue des espaces bâtis et à bâtir, facteur de difficultés croissantes devenues souvent insurmontables.

À cette fin, il reviendra au Plan Local d'Urbanisme d'être plus libéral permettant une réelle densification et optimisation du droit à construire à l'intérieur du périmètre déjà occupé mais, en contrepartie, il lui faudra être beaucoup plus exigeant et directif hors de cette zone.

Dans cette même partie du territoire ainsi définie, des dispositions seront à adopter pour le renforcement, la modernisation et la pérennisation des infrastructures et des réseaux pour les mettre en situation de faire face aux évolutions de la mobilité et de la temporalité comme aux variations cycliques des trafics et sécuriser ainsi leur utilisation.

Il restera à envisager, très concrètement, les mesures les mieux à même de mobiliser le citoyen face aux risques, pour mieux connaître ces derniers, les prévenir et les gérer, y compris en cas d'effondrements de systèmes et de chaos informatique.

Enfin, ces dispositions, ces décisions qui viennent d'être évoquées seront d'autant mieux considérées comme légitimes et donc comprises et mises en œuvre qu'elles émaneront d'autorités porteuses, elles-mêmes, de légitimité.

En l'espèce, ce constat implique la recherche, voire l'exigence, de dispositifs de représentation démocratique en relation effective avec la réalité géographique et démographique de la métropole et de ses habitants et citoyens.